

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**FINANCES**

**VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2019**

Délibération : 03.2019.024

Transmis en préfecture le :

**28 mars 2019**

Séance du : 26 mars 2019

Compte-rendu affiché le 28 mars 2019

Date de convocation  
du Conseil Municipal : 20 mars 2019

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume  
COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed  
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian  
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves  
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe  
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume  
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,  
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian  
ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Yves GAVALT,  
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale  
ROTIVEL, Bernard GUEDON, Aurélien  
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe  
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Thierry MONNET,  
Gilles PEREYRON, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

François VURPAS, Marie-Paule GAY, Nicole  
CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS,  
Bernadette PIERONI

Pouvoirs :

François VURPAS à Fabienne TIRTIAUX, Marie-  
Paule GAY à Odette BONTOUX, Nicole CARTIGNY  
à Yves DELAGOUTTE, Serge BALTER à Roland  
CRIMIER, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN,  
Bernadette PIERONI à Yves CRUBELLIER

Membres absents à la séance :

Olivier BROSSEAU

\*\*\*\*\*

## **RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed GUOUGUENI**

Le contexte économique ainsi que les grandes orientations des finances publiques présentées lors du rapport d'orientations budgétaires mettent en avant un environnement exogène et international incertain mais une situation globale qui s'améliore avec des perspectives locales et nationales favorables.

L'optimisation des dépenses de fonctionnement permet de conforter l'autofinancement et de respecter le contrat municipal ainsi que la programmation pluriannuelle des investissements sans avoir besoin de recourir à l'emprunt ni d'augmenter les taux des impôts locaux.

**Comme depuis 2009, le budget a été construit sur des hypothèses de stabilité des taux communaux et d'évolution des bases modérées.**

**Pour la dixième année consécutive, les taux communaux sont donc proposés sans aucune variation.**

Concernant l'évolution des bases, on rappellera que pour la taxe d'habitation et la taxe foncière des ménages, l'État applique une revalorisation forfaitaire indexée automatiquement, sans variation possible, sur l'indice des prix à la consommation (soit en 2019 2,1%)

Concernant les valeurs locatives de la taxe foncière des locaux professionnels, ces dernières évoluent désormais selon des coefficients d'actualisation et de localisation spécialisés qui sont fixés par des commissions spécifiques en fonction des loyers réels constatés.

Enfin l'évolution physique des bases fiscales liée aux constructions neuves, extensions de constructions... a été évaluée globalement à + 0,39%.

On rappellera que la Taxe d'Habitation des ménages sera supprimée à compter de 2020 et qu'elle fait l'objet d'une suppression progressive pour 80% des ménages jusqu'à cette date. En outre, elle est intégralement compensée par l'État aux communes.

Au vu de l'ensemble de ces éléments synthétisés dans le tableau ci-dessous, le produit attendu pour 2019 s'élèverait à 12,6 M€

	Bases 2018	Bases prévisionnelles 2019	Taux communaux d'imposition 2019	Variation Taux / 2018	Produit 2019 attendu Arrondi
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>33 443 865</b>	<b>34 276 738</b>	<b>16,86%</b>	<b>0%</b>	<b>5 779 058</b>
<i>évolution totale</i>		2,49%			
<i>revalorisation des bases</i>		2,10%			
<i>évolution physique</i>		0,39%			
<b>Taxe foncier bâti</b>	<b>34 049 720</b>	<b>34 591 000</b>	<b>19,57%</b>	<b>0%</b>	<b>6 769 459</b>
<i>évolution totale</i>		1,59%			
<i>revalorisation des bases</i>		1,20%			
<i>évolution physique</i>		0,39%			
<b>Taxe foncier non bâti</b>	<b>112 265</b>	<b>110 007</b>	<b>46,80%</b>	<b>0%</b>	<b>51 483</b>
<i>évolution totale</i>		-2,01%			
<i>revalorisation des bases</i>		2,10%			
<i>évolution physique</i>		-4,11%			
<b>Total</b>	<b>67 605 850</b>	<b>68 977 745</b>			<b>12 600 000</b>

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **CONSERVER** les mêmes taux d'imposition, soit **FIXER** les taux d'imposition à porter dans le cadre 2 - colonne 10 de l'état 1259 COM intitulé « état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 » comme suit :

Taxe d'habitation	16,86%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,57%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,80%

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE**  
**Motion adoptée par 29 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 3.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAUT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

**Liste des élus s'étant ABSTENUS**

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

